
RAPPORT D'ENQUÊTE

158 **Établissement d'un lieu d'enfouissement
sanitaire dans le territoire de la MRC
de Rouyn-Noranda par le consortium
Multitech-GSI Environnement inc.**

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

La notion d'environnement

Les commissions du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement examinent dans une perspective de développement durable les projets qui leur sont soumis en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs, laquelle englobe les aspects biophysique, social, économique et culturel.

Remerciements

La commission remercie les personnes et les organismes qui ont collaboré à l'enquête ainsi que le personnel du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement qui a assuré le soutien nécessaire à la production de ce rapport.

Édition et diffusion

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement :

Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Tél. : (418) 643-7447
1 800 463-4732 (sans frais)

Internet : www.bape.gouv.qc.ca
Courriel : communication@bape.gouv.qc.ca

Tous les documents déposés durant le mandat d'enquête ainsi que les textes de toutes les interventions publiques sont disponibles pour consultation au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Québec, le 30 octobre 2001

Monsieur André Boisclair
Ministre de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous transmettre le rapport d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement concernant le projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire dans le territoire de la MRC de Rouyn-Noranda par le consortium Multitech-GSI Environnement inc.

Le mandat s'est réalisé du 3 octobre au 30 octobre 2001. Il a été confié à M. Alain Cloutier qui y a mis fin sans pouvoir concilier les points de vue des demandeurs et ceux du promoteur puisque trois des quatre requérants désirent maintenir leur demande d'audience publique.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



André Harvey

Québec, le 30 octobre 2001

Monsieur André Harvey
Président
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

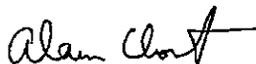
Monsieur le Président,

Je vous transmets le rapport d'enquête concernant le projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire dans le territoire de la MRC de Rouyn-Noranda par le consortium Multitech-GSI Environnement inc.

Des rencontres ont été tenues avec les requérants de l'audience publique, le promoteur du projet, le ministère de l'Environnement et la Ville de Rouyn-Noranda. Une conciliation des positions n'a pas été possible puisque trois des quatre requérants ont choisi de maintenir leur demande d'audience publique. Un des enjeux du dossier nécessiterait selon eux un débat public, soit la gestion régionale des matières résiduelles. Le quatrième requérant avait préalablement retiré sa demande d'audience.

Tout au long de ce mandat, j'ai reçu une excellente collaboration des membres de l'équipe.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.



Alain Cloutier
Enquêteur

Table des matières

Introduction.....	1
Chapitre 1 Le projet.....	3
Chapitre 2 L'enquête.....	5
Le mandat d'enquête.....	5
Le déroulement de l'enquête.....	5
La rencontre avec les requérants.....	5
La rencontre avec le promoteur.....	7
La rencontre avec les représentants de la Ville de Rouyn-Noranda.....	8
Conclusion.....	9
Annexe 1 Les requêtes d'audience publique.....	11
Annexe 2 Les renseignements relatifs au mandat.....	23
Annexe 3 La position des participants.....	27
Annexe 4 La documentation.....	37

Introduction

En 1991, la Ville de Rouyn-Noranda a confié la recherche d'un site d'enfouissement sanitaire à la firme Multitech. Le site proposé appartient à la Ville. En mai 2000, Rouyn-Noranda et cinq autres municipalités se sont liées avec le consortium formé de Multitech et de GSI Environnement inc. Ce groupe devait poursuivre les démarches préalablement entreprises. La première phase du projet, l'aménagement d'un lieu d'enfouissement sanitaire (LES), fait l'objet d'une demande d'autorisation dans le cadre de la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. Ultérieurement, une seconde phase inclurait diverses infrastructures complémentaires de gestion des matières résiduelles. En juin 2000, le ministre de l'Environnement a émis une ordonnance relative à la fermeture définitive de l'actuel dépotoir de Rouyn-Noranda.

L'avis de projet a été déposé au ministère de l'Environnement le 11 août 2000 et l'étude d'impact sur l'environnement date de mai 2001. Conformément au mandat confié par le ministre de l'Environnement au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), une période d'information et de consultation publiques a été tenue du 12 juin au 17 août 2001. C'est au cours de cette période que quatre demandes d'audience publique lui ont été adressées.

Le 3 octobre dernier, le ministre de l'Environnement a mandaté le BAPE pour tenir une enquête en vertu de l'article 6.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2). Le mandat s'appuie sur la disposition du promoteur « à fournir l'information requise et, le cas échéant, à apporter des ajustements et des modifications à son projet » eu égard aux requêtes des demandeurs d'audience publique. Le président du BAPE a désigné M. Alain Cloutier comme enquêteur dans ce dossier. Le présent rapport rend compte des démarches effectuées.

Chapitre 1 **Le projet**

Le consortium Multitech-GSI Environnement inc. propose l'implantation dans la MRC de Rouyn-Noranda d'un centre de gestion intégrée des matières résiduelles. Le promoteur divise son projet en deux phases¹. La première consiste en l'aménagement d'un LES visant l'élimination des résidus non récupérés par le centre de tri et l'Éco-Centre de Rouyn-Noranda ainsi que des autres matières résiduelles générées. La seconde phase concerne l'aménagement graduel de plusieurs infrastructures, dont un centre de compostage, un centre de recyclage des matériaux de construction et de démolition, un centre de consolidation, de traitement, de recyclage et de transfert de résidus domestiques dangereux et de matières dangereuses, une cellule à sécurité accrue pour les déchets industriels, un centre de traitement des sols contaminés et, enfin, toute autre infrastructure nécessaire aux besoins régionaux.

Le site du projet se situe dans la municipalité de McWatters. Il englobe les lots 55 à 58 du rang X Nord, le lot 48-1 du bloc 48 et les lots 15 à 18 du rang B du canton de Rouyn, qui couvrent environ 152 ha. D'autres lots adjacents devraient également être utilisés, ce qui amènerait la superficie totale à environ 265 ha. Ce site serait à 12 km au nord-est de Rouyn-Noranda.

La capacité du LES est estimée à environ 2 000 000 m³ (1 500 000 t) et sa durée de vie prévue varie, selon les scénarios d'utilisation, entre 23 et 85 ans. Le promoteur estime à 22 000 t la quantité annuelle minimale de résidus devant être éliminés dans le LES, qui proviendraient de Rouyn-Noranda et de quatre autres municipalités. La capacité du site projeté pourrait permettre d'éliminer les résidus de la MRC de Rouyn-Noranda et éventuellement des MRC voisines durant environ 20 ans.

Le LES, presque entièrement en surélévation, serait construit en deux étapes. Une première cellule d'enfouissement reposerait sur une couche d'argile naturelle tandis que la seconde serait munie de géomembranes. Des conduites achemineraient, pour leur traitement, les eaux de lixiviation soit vers un système d'étangs d'aération à construire, soit vers celui de la ville. Le biogaz serait quant à lui capté et brûlé à l'aide d'un incinérateur. À la cessation de l'enfouissement, le site serait restauré avec un aménagement naturel.

L'évaluation des impacts du projet de LES amène le promoteur à considérer qu'une fois les mesures d'atténuation mises en place, son projet n'aurait que des répercussions mineures sur les milieux physique, naturel et humain. Son analyse s'appliquerait à toutes les étapes du projet : la construction, l'exploitation et la postfermeture du site.

1. L'information est tirée du résumé du projet présenté par le promoteur (document déposé PR3.2).

Le programme de suivi environnemental prévoit diverses mesures visant à vérifier l'efficacité des systèmes mis en place pour l'exploitation du LES. Ce programme s'appliquerait également à la fin de l'exploitation, notamment sur une période d'environ 20 ans en ce qui concerne la gestion des eaux de lixiviation. Enfin, le promoteur entend former un comité de vigilance constitué, outre ses représentants, de ceux de la Ville de Rouyn-Noranda, de la MRC de Rouyn-Noranda, des citoyens du voisinage et d'un groupe environnemental régional.

Chapitre 2 **L'enquête**

Le mandat d'enquête

Le mandat d'enquête transmis au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le 3 octobre 2001 s'appuyait sur la nature des motifs des demandes d'audience publique et sur le fait que le promoteur s'était montré disposé à fournir l'information requise à la suite de la séance publique tenue le 19 juin 2001 et, le cas échéant, à apporter des ajustements et des modifications au projet initial. Il s'agissait d'enquêter sur cette possibilité et de faire les recommandations au ministre de l'Environnement.

Le déroulement de l'enquête

C'est par une série de rencontres exploratoires qu'a débuté l'enquête. Ces rencontres ont requis un délai de deux semaines avant de pouvoir réunir les gens intéressés. Il s'agissait de circonscrire les préoccupations des requérants de l'audience publique puis d'évaluer avec eux, s'il y avait lieu, la nature des propositions qui pourraient les satisfaire. Par la suite, les représentants du promoteur ont été rencontrés afin de faire le point sur la position des requérants. Une rencontre eut lieu également avec les représentants de la Ville de Rouyn-Noranda étant donné leur intérêt dans le dossier. Antérieurement, une rencontre avait été tenue avec les représentants du ministère de l'Environnement, lesquels devaient agir à titre de personnes-ressources dans le cadre de l'enquête.

Les documents déposés lors de ces rencontres ont été transmis aux centres de consultation ouverts pour les fins de l'enquête. Ils sont également disponibles dans le site Internet du BAPE.

La rencontre avec les requérants

Le 22 octobre 2001, en soirée, les quatre requérants ont été réunis. Après les explications d'usage, la discussion a porté sur les préoccupations soulevées dans leurs demandes d'audience publique (annexe 1). Les participants ont également discuté du retrait de la demande d'audience publique de l'un des requérants, le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) (annexe 3). La représentante de cet organisme a précisé que, malgré le terme « surseoir » employé dans la lettre, il

s'agissait bien d'un retrait et qu'il avait été confirmé verbalement aux autorités du ministère de l'Environnement.

Les motifs des requêtes d'audience ont été discutés afin de voir si des propositions du promoteur pouvaient les satisfaire. Des enjeux majeurs ont été soulevés en cours de séance. Certains d'entre eux ont également pris de l'importance à la lumière des compléments d'information sur le projet adressés au promoteur par la Direction des évaluations environnementales du ministère de l'Environnement en date du 18 octobre 2001 (documents déposés PR8.6, PR8.7 et PR8.8). Ces enjeux peuvent être résumés ainsi :

- la phase 2 du projet devrait être présentée simultanément avec la phase 1. Le projet constitue un tout et plusieurs interrogations s'attachent aux éléments de la seconde phase, notamment le traitement des matières autres que domestiques ;
- la démonstration que le projet n'empiéterait pas sur la zone inondable est insatisfaisante et la documentation incomplète ;
- le choix d'un système de traitement des eaux de lixiviation aurait dû être arrêté à cette étape-ci du projet ;
- la sécurité du projet apparaît inquiétante face à une contamination des eaux de la rivière Kinojévis, à proximité. Les mesures proposées sont insuffisantes : plan d'urgence, assurance responsabilité. Il conviendrait de connaître le temps de diffusion du lixiviat vers la rivière en cas de rupture de la géomembrane ainsi que les délais requis pour une intervention efficace. L'information sur la présence de la couche argileuse et son potentiel reste à démontrer ;
- il y a des risques associés à la réintroduction d'une partie du lixiviat dans le site ;
- la gestion privée du LES peut poser problème à l'égard de la responsabilité et de la propriété des déchets ;
- la pertinence du projet et son intégration dans la gestion régionale des matières résiduelles constituent un enjeu d'importance. Il aurait lieu de déterminer, sur une base régionale, le nombre de sites autorisés, les plans de gestion des matières résiduelles et l'origine des matières à traiter ou à enfouir. Une durée de vie éventuelle du site de 80 ans serait inacceptable pour les requérants.

Les participants comprennent que ce dernier point n'est pas du ressort du promoteur ; ils estiment qu'il nécessite la tenue d'un débat public régional.

De nombreuses autres questions ont été soulevées au cours de la séance. L'offre d'une séance au cours de laquelle un représentant du ministère de l'Environnement pourrait répondre aux interrogations n'a pas été jugée utile.

Les avantages et les inconvénients d'obtenir des engagements fermes de la part du promoteur et d'en faire des conditions au retrait de leurs demandes d'audience publique ont été pesés. De même, pour l'un des participants, une négociation n'était possible qu'à la condition que le promoteur abandonne définitivement la phase 2 de son projet. Enfin, la représentante du CREAT a expliqué que le retrait de leur demande d'audience était conditionnel à deux engagements inscrits dans la résolution du conseil d'administration de l'organisme (annexe 3), soit :

- l'intention manifestée par la Ville de Rouyn-Noranda de poursuivre, au palier régional, le débat sur la gestion des matières résiduelles ;
- l'intention du promoteur de contribuer à un fonds commun pour la promotion de la récupération et du recyclage.

Lors de la conclusion de la séance, il a été demandé aux participants de faire part de leur position. Dès le lendemain, le 23 octobre 2001, les réponses ont été fournies. Lors d'une conversation téléphonique, la représentante du CREAT a indiqué que la position de l'organisme de retirer sa demande d'audience demeurerait, compte tenu des engagements décrits ci-dessus. Pour leur part, les trois autres requérants maintiennent leur demande au ministre de l'Environnement de tenir une audience publique sur le projet. Dans leurs lettres, ils font référence à un déblocage peu probable du dossier en raison de la nature des enjeux et de la récente demande d'information de la part du ministère de l'Environnement adressée au promoteur (annexe 3).

La rencontre avec le promoteur

La rencontre avec les représentants du promoteur s'est déroulée le 23 octobre 2001, en après-midi. Outre le contenu des demandes d'audience, les représentants du consortium ont été informés du résultat de la rencontre avec les requérants et des enjeux majeurs identifiés. Bien que l'enquête se terminait, ils se sont montrés disposés à fournir l'information utile ainsi que des engagements au besoin, tout comme ce fut le cas avec le CREAT. En appui à cette position, ils ont déposé des lettres expédiées à des participants à la séance d'information publique du 19 juin 2001, dont deux des requérants de l'audience publique, lesquelles renvoyaient à de la documentation relative au projet ainsi qu'à leur propre disponibilité pour répondre à d'autres demandes d'information (document déposé DA2).

Ils ont reconnu qu'un enjeu comme la gestion régionale des matières résiduelles dépassait le cadre de leur responsabilité, mais que le projet soumis constituait une partie de ce dossier. Selon eux, la gestion des matières résiduelles aurait fait l'objet d'interminables discussions au cours des dernières années. Leur projet, ayant reçu l'accord des autorités de la MRC de Rouyn-Noranda, devrait constituer une solution locale pouvant éventuellement être élargie à la région.

Le promoteur s'est tout de même enquis de ce qu'il pouvait faire pour la progression du projet.

La rencontre avec les représentants de la Ville de Rouyn-Noranda

Une rencontre a eu lieu le 24 octobre 2001 avec des représentants de la Ville de Rouyn-Noranda. Le maire suppléant était présent ainsi que le directeur général et le greffier. Cette rencontre a permis d'apporter des précisions sur le dossier de la gestion des matières résiduelles, notamment à l'égard des délais de réalisation d'une solution. Compte tenu de sa taille, la Ville est un important joueur dans ce dossier.

Pour la Ville, la question de l'urgence d'agir est déterminante. Le dossier des matières résiduelles s'étire alors que les délais pour agir raccourcissent sans cesse. Le projet présenté par le promoteur constituerait la solution à leur problème d'enfouissement qui doit être réglé pour juin 2002. Lors de la contestation devant le Tribunal administratif du Québec de l'ordonnance ministérielle faisant cesser les activités du dépotoir actuel, le prolongement du délai a été statué jusqu'au 1^{er} juin 2002 (document déposé DB1). Cette date leur apparaît maintenant problématique s'il y avait audience publique compte tenu des travaux que suppose la mise en place d'un nouveau LES. Par ailleurs, il ne semblerait guère possible d'enfouir les matières résiduelles ailleurs dans la région. De plus, leur expédition à l'extérieur de la région serait onéreuse pour les contribuables et nécessiterait l'installation d'un centre de transbordement.

La Ville a rappelé que, tout au long de ce dossier, elle était en recherche d'une solution. Elle souhaite qu'il n'y ait pas d'audience publique et que le projet soumis par le promoteur reçoive les autorisations requises.

Conclusion

L'enquête a porté sur le Projet d'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire dans le territoire de la MRC de Rouyn-Noranda par le consortium Multitech-GSI Environnement inc.

Lors de la période d'information et de consultation publiques concernant le projet, quatre demandes d'audience publique ont été adressées au ministre de l'Environnement. Elles viennent de deux citoyens, MM. Mario Leroux et Benoît Moreau, du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets et du Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT).

L'enquête s'est amorcée par une rencontre avec les requérants de l'audience publique. Le CREAT était également convié bien qu'il ait préalablement retiré sa demande d'audience. Cette rencontre avait pour objectif de préciser l'ampleur des préoccupations et, éventuellement, de voir s'il était possible d'obtenir à cet effet des engagements du promoteur.

Parmi les très nombreuses questions soulevées par les requérants, plusieurs se sont avérées d'importance, notamment les constituants d'une phase subséquente du projet qui ne sont pas inclus dans la demande d'autorisation, la clarification quant à un éventuel empiètement du projet sur la zone inondable, le choix du système de traitement des eaux de lixiviation, la technologie employée et les risques de contamination des eaux ainsi que la pertinence du projet quant à la gestion régionale des matières résiduelles. Les requérants ont convenu que ce dernier élément ne pouvait être résolu par le promoteur et qu'il nécessiterait la tenue d'un débat public. C'est en toute connaissance de cause que trois requérants maintiennent leur demande d'audience publique. Pour sa part, le CREAT garde sa position à l'effet de retirer sa demande d'audience publique en contrepartie d'engagements du promoteur et de la Ville de Rouyn-Noranda.

Les représentants du promoteur ont été informés des résultats de la démarche avec les requérants de l'audience publique. Ils n'ont pu que prendre note de leur position.

Compte tenu de l'envergure et de la nature des demandes d'audience, il est apparu clairement qu'aucune conciliation n'était possible entre les requérants d'une audience publique et le promoteur.

Fait à Québec,



Alain Cloutier
Enquêteur

Avec la collaboration de :

M^{mes} Monique Gélinas, coordonnatrice du secrétariat
Diane Paquin, agente d'information
Nathalie Rhéaume, agente de secrétariat

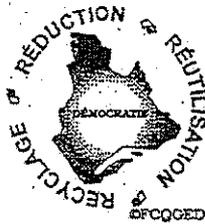
Annexe 1

Les requêtes d'audience publique

158

CR3.1

Implantation d'un lieu d'enfouissement sanitaire
par Consortium Multitech-GSI Environnement
Rouyn-Noranda 6212-03-025



Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

Montréal, 20 juillet 2001

Monsieur André Boisclair
Ministre de l'Environnement
Édifice Marie-Guyart
675 boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec)
G1R 5V7

Objet: Demande d'audiences publiques pour le projet d'implantation d'un lieu
d'enfouissement sanitaire sur le territoire de la Ville de Rouyn-Noranda.

Monsieur le Ministre,

Par la présente, le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED) sollicite la tenue d'une audience publique pour le projet cité en rubrique.

Le fait que ce projet pourrait avoir une durée de vie d'au-delà de 80 ans, il nous apparaît essentiel qu'il fasse l'objet d'un examen rigoureux de la part du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et aussi que la population soit invitée à en connaître tous les impacts potentiels.

Certains points nous préoccupent davantage, notamment :

- Le choix du mode de traitement des eaux de lixiviation qui n'est pas arrêté;
- L'arrimage entre le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC hôte et des MRC limitrophes, le cas échéant;
- Le territoire desservi par ce site;
- L'accessibilité à l'information;
- Le fait que le promoteur ait l'intention de réintroduire une partie du lixiviat recueilli dans le site.

.../2

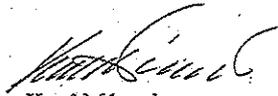
FCQGED
4200, rue Adam, Montréal
(Québec) H1V 1S9

tél.: (514) 396-2686
fax.: (514) 396-7883
fcqged@cam.org

En ce qui concerne le dernier point, nos préoccupations sont grandes car les effets de la réintroduction du lixiviat dans un lieu d'enfouissement sont encore mal connus. Les matières résiduelles renfermant un taux d'humidité plus élevé que dans un site où cette pratique n'a pas lieu, il en résulte une décomposition plus rapide de ces dernières avec possibilités de formation de poches de biogaz et/ou lixiviat avec des risques accrus de fuites.

Il pourrait en résulter également une moins grande stabilité des pentes, ce qui, dans le présent cas, est très préoccupant compte tenu qu'il s'agit d'un site en surélévation d'une vingtaine de mètres.

En vous remerciant d'avance de l'attention que vous porterez à la présente demande, veuillez agréer, monsieur Boisclair, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Karel Ménard
directeur-général

158

CR3.2

Implantation d'un lieu d'enfouissement sanitaire
par Consortium Multitech-GSI Environnement
Rouyn-Noranda 6212-03-025

Rouyn-Noranda, le 10 août 2001

M. André Boisclair
Ministre de l'environnement du Québec

Monsieur le ministre,

Le 12 juin dernier, le BAPE rendait accessible à la population, et cela à votre demande, l'étude d'impact concernant le projet d'implantation d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Rouyn-Noranda par le consortium Multitech-GSI Environnement.

En tant que citoyen utilisateur régulier de la rivière Kinojévis pour des activités récréatives qui s'inquiète d'une éventuelle contamination des eaux de cette rivière, je m'adresse à vous aujourd'hui pour que soient tenues des audiences du BAPE concernant ce projet, et ce, pour les motifs suivants :

1. Le projet, tel que présenté, ne garantit pas que son utilisation se limite à l'enfouissement de déchets domestiques. Plusieurs éléments du rapport prouvent au contraire que le site servira éventuellement à traiter d'autres types de déchets.

La seconde phase prévoit en effet l'aménagement d'infrastructures complémentaires notamment pour les déchets industriels, les sols contaminés, les résidus domestiques dangereux et les matières dangereuses.

Je crois qu'il est essentiel que les impacts environnementaux entourant cette deuxième phase soient analysés avant l'acceptation de la première phase. De plus, compte tenu que l'un des buts visés par la deuxième phase est l'acceptation de déchets provenant d'un peu partout au Québec, je crois aussi essentiel qu'un débat public soit tenu en région à cet effet.

2. Le projet ne présente pas une protection adéquate pour les citoyens advenant un désastre écologique possible. À cet effet, on notera que les assurances responsabilité de la compagnie qui administre le projet ne dépassent pas 1 million de dollars.

3. Il n'est pas démontré clairement que le site ne soit pas situé en zone inondable puisqu'il se situe très près (plus ou moins 300 mètres) d'une rivière dont le débit et le niveau fluctuent de façon importante plusieurs fois par année. L'étude présentée ne comporte aucune statistique à cet effet malgré le fait que les gens du coin se rappellent d'une importante inondation des berges de la rivière Kinojévis vers la fin des années 1970.

4. Le territoire de la MRC de Rouyn-Noranda comportent déjà de nombreux sites miniers contaminés et orphelins, lesquels n'ont pas fait l'objet d'une étude sérieuse quant à leur utilisation potentielle pour l'enfouissement des déchets domestiques. Le projet, tel que présenté, à pour effet de contaminer un site vierge alors que des sites déjà contaminés pourraient éventuellement faire l'affaire.

5. Le projet qu'on est en train d'approuver ne spécifie pas clairement la manière retenue pour le traitement des eaux de lixiviation.

6. Le projet ne tient pas compte de l'avis émis par le BAPE dans son compte rendu sur l'établissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Amos à l'effet de rechercher une solution régionale aux problèmes d'élimination que vivent actuellement certaines villes de la région. (Cf. Rapport d'enquête et d'audience publique no 137 pp.62 et 63).

7. Le Conseil régional de l'Abitibi-Témiscamingue n'a pas fait connaître publiquement son point de vue sur le projet déposé et notamment sur l'ébauche d'une solution régionale, tel que recommandé par le BAPE. Compte tenu du rôle dévolu au CRDAT, il serait intéressant, voire même essentiel de connaître sa position sur le projet.

8. Le projet ne garantit pas, dans sa forme actuelle du moins, que l'utilisation d'une seule géomembrane d'une épaisseur de 1,5mm soit suffisante pour assurer un système d'imperméabilisation sécuritaire, et ce, d'autant plus que l'un des derniers forages effectués laisse écouler de l'eau en surface.

Vous comprendrez que cette liste n'est pas exhaustive et que d'autres motifs pourraient s'ajouter d'ici les audiences.

Espérant que vous accéderez à ma demande, soyez assuré, Monsieur le ministre, de mon entière collaboration dans le traitement de ce dossier.


Mario Leroux

158

CR3.3

implantation d'un lieu d'enfouissement sanitaire
par Consortium Multitech-GSI Environnement

Rouyn-Noranda

6212-03-025

Rouyn-Noranda, 16 août 2001

Ministère de l'Environnement
Cabinet du Ministre
Édifice Marie-Guyart, rez-de-chaussée
675, boulevard René-Lévesque Est, 6^e étage
Boîte 83
Québec (Québec)
G1R 5V7

**OBJET: DEMANDE D'AUDIENCES PUBLIQUES POUR LE PROJET DE LIEU
D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE À ROUYN-NORANDA PAR LE
CONSORTIUM GSI-MULTITECH.**

Monsieur le Ministre,

J'ai consulté les documents fournis par le promoteur mentionné en rubrique et j'ai également participé à la réunion de présentation du projet à Rouyn-Noranda. Je suis un ingénieur qui a œuvré près de 15 ans dans les dossiers de l'environnement en Abitibi-Témiscamingue et mon intérêt est que le projet de lieu d'enfouissement soit bien fait puisque ce projet va lier les citoyens de Rouyn-Noranda pour plusieurs années. Du point de vue économique ou corporatiste, mes activités professionnelles sont mutuellement exclusives à celles du promoteur, je crois donc agir en plein désintéressement à ce niveau.

Les principales raisons qui justifient la tenue d'audiences publiques sont les suivantes :

1) **Conflit d'intérêt**

Le promoteur a lui-même réalisé la plupart des études environnementales, dont l'étude hydrogéologique qui demeure une pièce centrale du projet. Il faut donc prendre pour acquis les données ou analyses fournies par le promoteur. Or, ma connaissance du secteur m'indique que l'épaisseur de la couche argileuse a été surestimée tout en présentant des résultats favorables sur la perméabilité (conductivité hydraulique) du secteur.

L'étude hydrogéologique devrait être refaite ou validée par un expert indépendant reconnu dans le domaine en réalisant, du même coup, une modélisation hydrogéologique du secteur. Ceci permettrait de connaître la migration éventuelle de contaminants en cas de catastrophes éventuelles et l'impact appréhendé sur le milieu environnant. Le promoteur dispose d'une grande quantité de données pour ce faire;

2) Éléments techniques non formulés

Au moment d'écrire ces lignes, les détails sur le contrôle du lixiviat, notamment les procédés utilisés, n'étaient pas connus. Or, ceci constitue un élément important qui doit être spécifié. Le promoteur doit fournir ces informations et non pas se contenter d'alternatives générales.

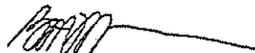
De plus, dans la même veine, le traitement et la collecte des biogaz sont insuffisamment traités par le promoteur. Je ne suis donc pas en mesure d'évaluer sérieusement les prétentions du promoteur à ce sujet;

3) Projet bâclé

L'impression générale à la lecture des documents du promoteur et à sa présentation est un projet finalisé très rapidement dans le but de satisfaire la ville de Rouyn-Noranda aux prises avec une ordonnance du Ministre à fermer son dépotoir et à expédier ses déchets ailleurs. La ville qui a délibérément laissé traîner le dossier en près de 20 ans veut en faire du projet une décision politique. Pour la ville, le Ministre doit être mis au pas et être ramené à la raison. Le fait que le projet soit présenté en pleine période de l'été n'est pas le fruit du hasard; peu importe si le projet du promoteur est mal ficelé: un lieu d'enfouissement est simplement et avant tout un dépotoir.

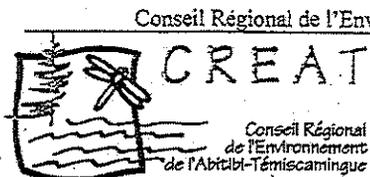
Sur ce, Monsieur le Ministre, je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette demande. Je demeure disponible pour des commentaires et je suis ouvert à une négociation.

Veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de mes meilleurs sentiments.


Benoit Moreau, ing.

158

CR3.4



Implantation d'un lieu d'enfouissement sanitaire
par Consortium Multitech-GSI Environnement
Rouyn-Noranda 6212-03-025

Rouyn-Noranda, le 17 août 2001

M. André Boisclair
ministre de l'Environnement
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec, Québec
G1R 5V7

Monsieur,

L'eau de la région de l'Abitibi-Témiscamingue est une ressource dont on est fier. Cette ressource se retrouve en bonne quantité, mais surtout elle est de bonne qualité. Le Conseil Régional de l'Environnement de l'Abitibi-Témiscamingue est un organisme soucieux de la préservation de la qualité des milieux naturels de la région. Le projet d'implantation du site d'enfouissement sanitaire dans la MRC de Rouyn-Noranda préoccupe le Conseil. Le CREAT, comme tous les autres Conseils Régionaux de l'Environnement de la province, vise à mettre en œuvre une gestion responsable de l'environnement dans sa région.

Lors de la séance d'information du 19 juin 2001, nous avons posé différentes questions au promoteur. De plus, nous avons demandé des documents supplémentaires pour nous permettre d'être bien documentés et d'avoir toutes les informations pertinentes du dossier afin de prendre position vis-à-vis l'insertion du projet dans le milieu. Étant donné qu'à quelques jours d'échéance de la période d'information, soit le 14 août 2001, nous venons de recevoir les documents supplémentaires promis lors de cette séance, il nous est impossible de bien analyser le dossier d'ici le 17 août 2001. Il est difficile d'accepter le délai de presque un mois pour obtenir cette information, d'autant plus qu'il entraîne une modification du projet¹.

Donc :

- Attendu qu'en date du 7 août 2001, aucun document répondant aux questions soulevées lors de la rencontre d'information du 19 juin 2001 n'était disponible au centre de consultation ;
- Attendu que nous avons demandé au BAPE que le promoteur nous donne ces informations et un report de trois semaines de la période d'information du public ;

¹ Référence : Réunion d'information publique : Questions soulevées par l'auditoire pour le consortium, p.3.

Conseil Régional de l'Environnement de l'Abitibi-Témiscamingue

- Attendu que les documents, à cet effet, ont été reçus le 14 août 2001 ;
- Attendu que la période d'information n'a pas été prolongée et qu'il nous est impossible de bien analyser le dossier d'ici le 17 août 2001 ;
- Attendu que l'estimation du débit de récurrence centennale oblige une modification du projet ;

Le Conseil Régional de l'Environnement de l'Abitibi-Témiscamingue vous adresse une demande d'audience publique pour le projet d'implantation du site d'enfouissement sanitaire de Rouyn-Noranda.

Ainsi, nous pourrions continuer l'échange d'information pour s'assurer que la gestion environnementale s'effectue de façon à minimiser les répercussions sur l'environnement.

Cordialement vôtre,

Jacinthe Châteauneuf
Jacinthe Châteauneuf, présidente

c. c. courrier postal

Siège social du CREAT
199, R.R. 1
Île Nepawa (Québec)
J0Z 2T0
Tel : (819) 333-4764 ou (819) 762-1971
Courriel : creat@lino.com

Annexe 2

Les renseignements relatifs au mandat

Le mandat

En vertu de l'article 6.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2), le mandat du BAPE était de tenir une enquête et de faire rapport au Ministre de ses constatations et de son analyse.

Période du mandat

Du 3 octobre au 30 octobre 2001

L'équipe de l'enquête

L'enquêteur

Alain Cloutier

Son équipe

Monique Gélinas, coordonnatrice du secrétariat
de la commission
Diane Paquin, agente d'information
Nathalie Rhéaume, agente de secrétariat

Les participants

Les requérants

M. Mario Leroux

M. Benoît Moreau

Conseil régional de l'environnement
de l'Abitibi-Témiscamingue

Front commun québécois
pour une gestion écologique des déchets

M^{me} Jacinthe Châteauvert
M^{me} Isabelle Falardeau

M. Karel Ménard

Le promoteur

Consortium Multitech-GSI Environnement inc.

Son consultant

Représentants

M. Benoît Boulanger
M. Jacques Coutu
M. Renaud Lapierre
M. Pierre Mercier

M. Jean-Claude Marron, ing.

Les ministère et organisme

Ministère de l'Environnement

Ville de Rouyn-Noranda

Personnes-ressources

M^{me} Nathalie Martel, porte-parole
M. Hervé Chatagnier

M. Gérald Lévesque, maire suppléant
M. Denis Charron
M. Daniel Samson

Les activités liées au mandat d'enquête

18 octobre 2001

Rencontre tenue avec le ministère de l'Environnement à Québec

22 octobre 2001

Rencontre tenue avec les requérants à Rouyn-Noranda

23 octobre 2001

Rencontre tenue avec le promoteur à Rouyn-Noranda

24 octobre 2001

Rencontre tenue avec la Ville de Rouyn-Noranda à Rouyn-Noranda

Annexe 3

La position des requérants

158

DC1

Implantation d'un lieu d'enfouissement sanitaire
par Consortium Multitech-GSI Environnement

Rouyn-Noranda

6212-03-025

Rouyn-Noranda, le 23 octobre 2001

Monsieur Alain Cloutier

Responsable du mandat d'enquête.

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Monsieur,

Suite aux échanges et informations obtenues lors de notre rencontre du 22 octobre 2001 et notamment après lecture des notes du 9 octobre 2001 de Messieurs Jean-François Cyr et Jacques J d'Astous du centre d'expertise hydrique du Québec ainsi que de la lettre de Madame Linda Tapin de la Direction des évaluations environnementales, je vous informe que je maintiens ma demande d'audiences publiques concernant le projet d'implantation d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Rouyn-Noranda.

Je vous demande donc de recommander au ministre qu'une date d'audition soit fixée le plus rapidement possible.

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration.



Mario Leroux

158

DC2

Implantation d'un lieu d'enfouissement sanitaire
par Consortium Multitech-GSI Environnement

Rouyn-Noranda

6212-03-025

Rouyn-Noranda, le 23 octobre 2001

Monsieur Alain Cloutier
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
595, rue Saint-Amable, B-2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

**OBJET : PROJET D'UN LIEU D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE PAR LE
CONSORTIUM MULTITECH-GSI ENVIRONNEMENT SUR LE
TERRITOIRE DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA.**

Monsieur,

J'ai participé à la rencontre d'hier soir le 22 octobre 2001 à l'Hôtel des Gouverneurs de Rouyn-Noranda. J'ai pu constater que plusieurs motifs et enjeux majeurs ont été soulevés par les différents participants qui étaient présents.

À l'issue de ces discussions, il n'apparaît peu probable qu'un déblocage puisse survenir dans une éventuelle séance de médiation. Dans ces circonstances, je maintiens donc ma demande d'audiences publiques telle que formulée en août dernier.

Sur ce, veuillez recevoir, Monsieur Cloutier, l'expression de mes meilleurs sentiments.


Benoit Moreau

158**DC3**Implantation d'un lieu d'enfouissement sanitaire
par Consortium Multitech-GSI Environnement

Rouyn-Noranda

6212-03-025

Rouyn-Noranda, mardi 23 octobre 2001

Monsieur Alain Cloutier
 Commissaire-enquêteur
 Bureau d'audiences publiques
 sur l'environnement (BAPE)

Objet: Projet d'implantation d'un lieu d'enfouissement
 sanitaire sur le territoire de la Ville de Rouyn-
 Noranda par la firme Consortium Multitech-GSI
 Environnement

Monsieur,

Pour faire suite à la rencontre du 22 octobre 2001 avec les
 autres requérants dans le cadre du mandat d'enquête confié au
 BAPE pour le projet cité au rubrique, nous considérons que la tenue
 d'une médiation ne pourrait mener à la conclusion d'ententes
 satisfaisantes pour notre organisme.

Nous maintenons donc notre demande pour la tenue
 d'audiences publiques dans ce dossier.

Veuillez agréer, monsieur Cloutier, l'expression de nos
 meilleurs sentiments.


 Karel Ménard
 directeur-général
 Front commun québécois pour
 une gestion écologique des déchets

158

DC4

Implantation d'un lieu d'enfouissement sanitaire
par Consortium Multitech-GSI Environnement

Rouyn-Noranda 6212-03-025



199 R.R. 1 Ile Nepawa, J0Z 2T0

24 septembre 2001

M. André Boisclair
Ministre de l'Environnement
675 Boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec, Québec
G1R 5V7

Objet: Projet Site d'enfouissement de Rouyn-Noranda

Monsieur,

Par la présente vous trouverez annexé une résolution du conseil d'administration du Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue concernant le projet de site d'enfouissement technique de Rouyn-Noranda.

Suite à la rencontre du conseil d'administration du 19 septembre et de la rencontre du 22 septembre avec le promoteur et la Ville de Rouyn-Noranda nous avons pu nous questionner encore sur ce projet.

Nous sommes arrivés à une décision du Conseil régional de l'environnement que nous vous transmettons. Nous espérons que cette résolution vous permettra de prendre une décision éclairée dans ce dossier.

Jacinthe Châteauvert

Présidente

c.c. Multitech Gsi Environnement

Ville de Rouyn-Noranda

158

DC4 (suite)

Implantation d'un lieu d'enfouissement sanitaire
par Consortium Multitech-GSI Environnement

Rouyn-Noranda

6212-03-025



Résolution du CA du CREAT, tenu le 22 septembre 2001

Attendu la demande d'audience du CREAT en date du 14 août 2001,
pour le SET de la ville de Rouyn-Noranda;

Attendu les documents déposés par le promoteur suite à la séance
d'information publique du BAPE le 19 juin 2001;

Attendu les précisions apportées par la ville de Rouyn-Noranda et le
promoteur au CA du CREAT du 22 septembre 2001;

Attendu les délibérations en séance aux CA du 19 et 22 septembre;

Attendu les résultats de l'examen du dossier d'impact que le CPERN a
fait effectué par une firme indépendante;

Attendu l'intention manifestée par la ville de Rouyn-Noranda de
poursuivre, au niveau régional, le débat sur la gestion des matières
résiduelles;

Attendu l'intention du promoteur de contribuer à un fond commun pour la
promotion de la récupération et du recyclage;

Il est proposé par Serge Tessier, secondé de Marlène Coulombe,
d'informer le Ministre de l'environnement, Monsieur André Boisclair, de
notre décision de surseoir à notre demande d'audience publique du 14
août 2001 concernant le SET de Rouyn-Noranda.

Adoptée à la majorité

Annexe 4

La documentation

Les centres de consultation

Bibliothèque municipale de Rouyn-Noranda
Rouyn-Noranda

Hôtel de ville de Ville-Marie
Ville-Marie

Bibliothèque de Val-d'Or
Val-d'Or

Université du Québec à Montréal
Montréal

Centre de consultation du BAPE
Québec

La documentation déposée dans le cadre du projet à l'étude

Procédure

- PR1** CONSORTIUM MULTITECH-GSI ENVIRONNEMENT INC. *Avis de projet*, 25 janvier 2000, 11 pages et figure.
- PR2** MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. *Directive du ministre de l'Environnement indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact sur l'environnement*, novembre 1993, 13 pages.
- PR3** CONSORTIUM MULTITECH-GSI ENVIRONNEMENT INC. *Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre de l'Environnement, rapport principal*, août 2000, 142 pages.
- PR3.1** CONSORTIUM MULTITECH-GSI ENVIRONNEMENT INC. *Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre de l'Environnement, annexes*, août 2000, pagination diverse et cartes.
- PR3.2** CONSORTIUM MULTITECH-GSI ENVIRONNEMENT INC. *Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre de l'Environnement, résumé*, mai 2001, 35 pages.
- PR4** *Ne s'applique pas.*
- PR5** MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. *Questions et commentaires sur le projet à l'étude*, 9 mai 2001, 11 pages.
- PR5.1** CONSORTIUM MULTITECH-GSI ENVIRONNEMENT INC. *Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre de l'Environnement, addenda 1*, mai 2001, 96 pages.
- PR5.1.1** CONSORTIUM MULTITECH-GSI ENVIRONNEMENT INC. *Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre de l'Environnement, annexes à l'addenda 1*, mai 2001, pagination diverse et cartes.
- PR5.2** CONSORTIUM MULTITECH-GSI ENVIRONNEMENT INC. *Étude d'impact sur l'environnement déposée au ministre de l'Environnement — Étude hydrogéologique complémentaire, addenda 2*, juin 2001, 13 pages et annexes.
- PR6** MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. *Avis reçus des ministères et organismes consultés sur le projet*, du 20 septembre 2000 au 6 juin 2001, pagination diverse.
- PR6.1** MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. *Recueil d'avis issus de la consultation auprès des ministères et organismes sur la recevabilité de l'étude d'impact*, du 24 mai au 20 juin 2001, pagination diverse.

- PR7** MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. *Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact*, 28 mai 2001, 4 pages.
- PR8** CONSORTIUM MULTITECH-GSI ENVIRONNEMENT INC. *Liste des lots touchés par le projet*, 1 page.
- PR8.1** CONSORTIUM MULTITECH-GSI ENVIRONNEMENT INC. *Étude géotechnique des lots 55 à 58, 48-1 et 15 à 18 du canton de Rouyn*, août 2000, 27 pages et annexes.
- PR8.2** CONSORTIUM MULTITECH-GSI ENVIRONNEMENT INC. *Étude hydrologique des lots 55 à 58, 48-1 et 15 à 18 du canton de Rouyn*, août 2000, 28 pages et annexes.
- PR8.3** CONSORTIUM MULTITECH-GSI ENVIRONNEMENT INC. *Recherche de zones favorables*, août 2000, 62 pages et annexes.
- PR8.4** MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. *Compléments d'information à certaines questions adressées lors de la soirée d'information tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le 19 juin 2001*, 28 juin 2001, 3 pages et annexe.
- PR8.5** CONSORTIUM MULTITECH-GSI ENVIRONNEMENT INC. *Réponses aux questions soulevées par l'auditoire lors de la séance d'information tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, 13 août 2001, 4 pages et annexes.
- PR8.6** MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. *Information supplémentaire concernant la problématique de la plaine inondable de la rivière Kinojévis, la stabilité des sols et le traitement des eaux de lixiviation*, 4 octobre 2001, 15 pages et annexe.
- PR8.7** MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. *Commentaires sur la plaine inondable de la rivière Kinojévis*, 9 octobre 2001, 2 pages.
- PR8.8** MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT. *Avis géotechnique sur la stabilité d'un lieu d'enfouissement sanitaire sur le territoire de la MRC de Rouyn-Noranda*, 9 octobre 2001, 2 pages.

Par le promoteur

- DA1** CONSORTIUM MULTITECH-GSI ENVIRONNEMENT INC. *Historique du dossier*, non paginé.
- DA2** CONSORTIUM MULTITECH-GSI ENVIRONNEMENT INC. *Correspondances diverses relatives à de l'information sur le projet*, 15 août 2001, trois lettres.

Par les ministères et organismes

- DB1** TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC. *Décision du Tribunal concernant le dépotoir de la ville de Rouyn-Noranda*, 18 juillet 2001, 22 pages.

Par le public

- DC1** MARIO LEROUX. *Lettre adressée à l'enquêteur pour l'informer du maintien de la demande d'audience publique*, 23 octobre 2001, 1 page.
- DC2** BENOÎT MOREAU. *Lettre adressée à l'enquêteur pour l'informer du maintien de la demande d'audience publique*, 23 octobre 2001, 1 page.
- DC3** FRONT COMMUN QUÉBÉCOIS POUR UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DES DÉCHETS. *Lettre adressée à l'enquêteur pour l'informer du maintien de la demande d'audience publique*, 23 octobre 2001, 1 page.
- DC4** CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE. *Lettre adressée au ministre de l'Environnement pour l'informer de la décision de surseoir à la demande d'audience publique*, 24 septembre 2001, 1 page et annexe.